Règlement de subvention de l'ECOBONUS MOSELLE DURABLE

Le Département de la Moselle encourage les **événements écoresponsables**, en permettant l'utilisation d'un **logo « Un évènement labellisé Moselle Durable »** aux manifestations festives, sportives, artistiques ou culturelles, qui respectent un panel d'engagements en faveur du développement durable.

L'objectif de cette démarche est triple :

- Inciter les organisateurs mosellans (associations, clubs, établissements d'enseignement, communes et intercommunalités...) à réduire l'impact de leurs évènements sur l'environnement,
- Valoriser leurs efforts et engagements en matière de développement durable,
- Inciter les organisateurs à s'inscrire dans une démarche de progrès.

Pour inciter les organisateurs à s'inscrire dans une démarche progressive vers plus de durabilité de leurs évènements, le label « Eco-évènement Moselle durable » est décliné selon 3 niveaux de labélisation correspondant chacun à un nombre d'engagements pris parmi un panel de 35 actions possibles.

ENGAGEMENTS parmi les 35 actions possibles de la charte des ECO-EVENEMENTS MOSELLE DURABLE	**Niveau de labélisation de l'éco-évènement**	**Label obtenu**
De 10 à 19 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable	MOSELLE DURABLE BRONZE	Un événement labellisé Bronze Moselle DURABLE
De 20 à 29 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable	MOSELLE DURABLE ARGENT	Un événement labellisé Argent Moselle DURABLE
De 30 à 35 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable	MOSELLE DURABLE OR	Un événement labellisé Or Moselle DURABLE

1- Objectifs de l'écobonus « ECO-EVENEMENT MOSELLE DURABLE » :

En 2025, afin d'accélérer la transition écologique de son territoire, le Département de la Moselle souhaite aller plus loin dans la valorisation de ces évènements écoresponsables, en mettant en place un écobonus « ECO-EVENEMENT MOSELLE DURABLE ».

Basé sur sa charte des éco-événements Moselle durable et ses 35 actions possibles, cet écobonus a pour but de soutenir les associations, favoriser l'implication des bénévoles et l'intégration de la transition écologique dans les valeurs associatives.

Afin de permettre une progressivité de la gratification en fonction du niveau d'écoresponsabilité des événements organisés par les associations et clubs sportifs de Moselle, le montant de l'écobonus est décliné selon les 3 paliers de labélisation progressifs allant d'un niveau d'écobonus MOSELLE DURABLE BRONZE à un écobonus MOSELLE DURABLE OR, en passant par un palier écobonus MOSELLE DURABLE ARGENT.

2- Bénéficiaires-organisateurs :

Sont éligibles les associations et clubs sportifs (loi 1901 ou relevant du code civil local) lorsqu'ils justifient d'un ancrage territorial en Moselle (siège social de l'association).

Les associations et clubs sportifs sont admis à déposer 1 candidature maximale par an (année civile calendaire) au titre de l'écobonus ECO-EVENEMENT MOSELLE DURABLE.

3- Conditions d'obtention de l'écobonus « ECO-EVENEMENT MOSELLE DURABLE » :

L'Ecobonus ECO-EVENEMENT MOSELLE DURABLE :

- Est basé sur la charte des ECO-EVENEMENTS MOSELLE DURABLE (comportant 35 actions en faveur du développement durable réparties selon 10 catégories),
- Se décline selon 3 paliers de montants progressifs et forfaitaires,
- Ces 3 paliers sont dénommés selon 3 catégories :
  - ECOBONUS MOSELLE DURABLE BRONZE,
  - ECOBONUS MOSELLE DURABLE ARGENT,
  - ECOBONUS MOSELLE DURABLE OR.
- Chaque palier de l'écobonus est déterminé par le nombre d'actions que l'organisateur associatif s'engage à réaliser pour éco-responsabiliser son événement,
- L'ECOBONUS sera attribué dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

4- Le barème de l'écobonus est le suivant :

CATEGORIE / PALIER	ENGAGEMENTS parmi les 35 actions possibles de la charte des ECO-EVENEMENTS MOSELLE DURABLE	MONTANT FORFAITAIRE DE L'ECOBONUS
ECOBONUS MOSELLE DURABLE BRONZE	De 10 à 19 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable	350 €
ECOBONUS MOSELLE DURABLE ARGENT	De 20 à 29 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable	550 €
ECOBONUS MOSELLE DURABLE OR	De 30 à 35 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable	900 €

5- Conditions d'éligibilité :

Sont éligibles les événements :

- Organisés sur le territoire de la Moselle durant la période du 1er février au 15 novembre de l'année budgétaire en cours
- Répondant aux objectifs précisés dans le point 1
- Dont le bénéficiaire-organisateur est identifié au point 2
- Au maximum 1 évènement par organisateur par an de l'année budgétaire en cours

6- Téléchargement et envoi du dossier de candidature :

Le dossier complet est constitué :

- De la charte des éco-évènements Moselle durable,
- Du présent règlement,
- Du formulaire de demande de subvention « ECOBONUS MOSELLE DURABLE ».

Il est à télécharger sur le site internet du Département de la Moselle dans la rubrique : https://www.moselle.fr/jcms/pl_34404/fr/environnement-developpement-durable?cid=pl_34404

7- Contenu du dossier de candidature :

Le dossier complet est constitué des pièces suivantes :

- Présentation de l'évènement et de son caractère écoresponsable,
- Charte des éco-évènements Moselle durable complétée et signée,
- Formulaire de demande de subvention « ECOBONUS MOSELLE DURABLE » complété et signé,

- Contrat d'engagement républicain signé (associations)
- Relevé d'identité bancaire (RIB) aux normes SEPA : BIC/IBAN
- Tout document complémentaire permettant de valoriser les actions de l'association

Le dossier de candidature doit être envoyé 1 mois minimum avant l'évènement et au plus tard le 30 septembre de l'année en cours pour bénéficier de l'ECOBONUS :

- Soit par courriel à sandrine.mouret@moselle.fr
- Soit par courrier adressé à :

Département de la Moselle
DPAT/Service Environnement et Développement Durable
1, rue du Pont Moreau – CS 11096
57036 METZ CEDEX 1

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai ne sera pas recevable.

La Commission Permanente du Conseil Départemental sera amenée à se prononcer sur l'attribution des financements.

8- Engagements du bénéficiaire de l'écobonus :

Le bénéficiaire-organisateur s'engage à :

- Mettre en œuvre les actions sélectionnées dans la charte des éco-événements Moselle durable, qu'il s'est engagé à réaliser,
- Faire connaître le soutien du Département lors des actions de relations avec la presse (dossier, communiqué de presse, conférences de presse, etc.),
- Apposer sur tout document de communication et promotion de l'événement, le logo « Moselle, L'Eurodépartement » et le logo « Un évènement labellisé Moselle Durable » selon le niveau de labélisation obtenu,
- Participer à un évènement de remise des prix organisé par le Département de la Moselle,
- Autoriser le Département à communiquer sur le projet bénéficiaire de l'écobonus, notamment via ses réseaux sociaux,
- Communiquer au Département tous les éléments confirmant la bonne réalisation des actions sélectionnées de la charte des éco-événements Moselle durable, sous forme d'un petit rapport de réalisation (bilan, photos, communication, etc.).

9- Modalités de versement de l'écobonus :

L'écobonus est versé en une seule fois sur présentation des éléments confirmant la bonne réalisation des actions que l'organisateur s'est engagé à mener.

Ce bilan prendra la forme d'un petit rapport de réalisation constitué de :

- Bilan chiffré : nombre d'actions choisies/réalisées, quantités de déchets triés et collectés, consommations d'eau et énergies...
- Photos des actions réalisées (poubelles de tri et signalétiques, mégotiers, éléments de scène...)
- Copies écran des pages web, réseaux sociaux, story, etc.
- Copies de factures (denrées, prestations...)
- Fichiers des supports de communication : affiches, flyers, banderoles, etc.

Ce bilan-justificatif devra être réceptionné au plus tard le 15 novembre de l'année d'organisation de l'évènement.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE L'ECOBONUS « ECO-EVENEMENT MOSELLE DURABLE »

Pour les associations et clubs sportifs mosellans

PAR LA SIGNATURE DE LA CHARTE DES ECO-EVENEMENTS MOSELLE DURABLE ET DE CE FORMULAIRE :

Nous prenons engagement de nous conformer au règlement relatif à l'ECOBONUS « Eco-événement Moselle durable », accessible sur le site internet **www.moselle.fr.**

Afin de pouvoir prétendre à l'ECOBONUS « Eco-événement Moselle durable », nous nous engageons parmi les 35 actions possibles, à réaliser et à fournir les justificatifs de leur réalisation* :

☐ De 10 à 19 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable dont les 2 actions obligatoires de l'Item 1 : « Gestion globale de l'événement » - PALIER « ECOBONUS MOSELLE BRONZE »

☐ De 20 à 29 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable dont les 2 actions obligatoires de l'Item 1 « Gestion globale de l'événement » - PALIER « ECOBONUS MOSELLE ARGENT »

☐ De 29 à 35 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable dont les 2 actions obligatoires de l'Item 1 « Gestion globale de l'événement » - PALIER « ECOBONUS MOSELLE OR »

Rappel des montants de subvention de l'ECOBONUS (versement conditionné au niveau d'engagement et à la bonne réalisation des actions choisies) :

CATEGORIE / PALIER	ENGAGEMENTS parmi les 35 actions possibles de la charte des ECO-EVENEMENTS MOSELLE DURABLE	MONTANT FORFAITAIRE DE L'ECOBONUS
ECOBONUS MOSELLE BRONZE	De 10 à 19 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable	350 €
ECOBONUS MOSELLE ARGENT	De 20 à 29 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable	550 €
ECOBONUS MOSELLE OR	De 30 à 35 actions de la Charte des éco-évènements Moselle Durable	900 €

Fait le : , à

Cachet et Signature du Président de l'association :

**pensez à joindre le RIB de l'association organisatrice*

Pour demander l'ECOBONUS « ECO EVENEMENT MOSELLE DURABLE » :

- Déposez votre **demande au plus tard le 30 septembre**

- Pour le **versement : les justificatifs** sous la forme d'un petit rapport de bilan sont à envoyer après votre évènement **au plus tard le 15 novembre**

- L'ECOBONUS sera attribué dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Pensez à prendre des photos de vos actions, des copies écrans de vos pages web, story ou publications sur vos réseaux sociaux, joindre des copies des factures de denrées, etc...

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Sandrine MOURET, chargée de mission développement durable / Contact : sandrine.mouret@moselle.fr